

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

30 SEPTEMBRE 2023 – 30 SEPTEMBRE 2024




ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS  
D'INTERCOMMUNALITÉ DU PAS-DE-CALAIS

Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais

 39 rue d'Amiens, 62 000 Arras

 [info@amf62.fr](mailto:info@amf62.fr)

 03 21 71 01 81

 [www.amf62.fr](http://www.amf62.fr)

 @62\_AMF





# SOMMAIRE

---

## **01-02** Éditos

## **03-06** Rassembler

La Journée des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais

Le Congrès des Maires de France

## **07-12** Informer

Police de la publicité avec la DDTM

Présentation de l'offre "Un site web pour votre mairie"

L'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) avec Enedis

Projet de carte scolaire 2024

Femmes et Maires du Pas-De-Calais : Témoignages et état des lieux de la représentation des femmes dans la vie politique locale

ZAN - Volet « gestion économe de l'espace et lutte contre l'artificialisation des sols » du SRADDET

Offres de la Banque des Territoires

Rencontre avec le Procureur de Boulogne-sur-Mer

## **13-15** Représenter

La convention nationale de la démocratie locale

## **16-18** Agir

Accompagnement des territoires inondés

Opération Solidarité avec le Sud Arrageois

## **19-30** Éléments financiers

Bilan

Compte de résultats

Annexes









**FRÉDÉRIC LETURQUE**  
Président

Cette année encore, les communes du Pas-de-Calais ont été confrontées à des phénomènes climatiques de forte ampleur. Tout d'abord, la tempête Ciaran suivi de deux épisodes d'inondations intenses qui ont impactés très fortement les communes, les habitants et l'activité économique du département. Face à ces intempéries exceptionnelles, l'AMF62 tout comme l'Etat, la Région et le Département s'est pleinement mobilisé pour soutenir les collectivités et les sinistrés.

La solidarité fait partie de l'ADN de notre association et c'est donc tout naturellement que nous nous sommes associés à la démarche de la Protection Civile du Pas-de-Calais dont nous connaissons la réactivité et le professionnalisme. A côté de cette opération de solidarité, nous avons également souhaité accompagner les communes sur le court, le moyen et le long terme. Nos temps d'échanges avec les élus des communes sinistrées ont permis de saluer le travail des maires mais aussi de mettre en lumière les questions et les difficultés auxquels les élus font face pour la reconstruction.

Solidarité et sens de l'intérêt général sont les valeurs que l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais s'attache à défendre au quotidien en organisant de nombreux rendez vous sur tout le territoire, en répondant aux questions que vous nous posez, mais aussi en interpellant l'Etat, aux côtés de l'Association des Maires de France, sur les moyens alloués aux communes et intercommunalités et sur la nécessité de leur redonner du pouvoir d'agir.

Vous avez été nombreux à participer à nos événements, et ce rapport d'activité constitue une occasion pour moi et tous les membres du Conseil d'Administration de vous remercier pour votre implication dans les activités menées par l'association tout au long de l'année.

Chaque jour, et peut être plus dans ce contexte incertain, les maires sont en première ligne pour gérer les crises et relever les défis, l'AMF62 souhaite réaffirmer sa volonté de vous aider à travers ses missions : informer, rassembler, agir, accompagner et soutenir.



**FRANÇOISE ROSSIGNOL**  
Secrétaire Générale

Comme chaque année, nous avons le plaisir de vous adresser le rapport d'activité de notre Association. En tant qu'adhérent, il vous permet de prendre connaissance de l'ensemble de nos actions.

Au-delà d'une simple obligation statutaire, ce rapport d'activité est avant tout l'occasion de vous rendre compte. La force exceptionnelle de notre Association, ce sont nos 897 adhérents, un chiffre qui nous oblige

Le cœur de notre mission, c'est entre autres, de vous informer. L'action publique est de plus en plus complexe et les normes entravent la capacité d'initiative et d'agir des élus locaux. C'est pourquoi nous veillons à vous apporter tout l'éclairage dont nous disposons par notre lettre d'infos, notre site internet et nos différentes rencontres.

Cette année encore, l'AMF62 a organisé de nombreuses réunions sur divers sujets tels que la police de la publicité, les pouvoirs de police des maires, le financement de la rénovation énergétique et la communication avec les citoyens pour vous fournir des informations utiles à votre quotidien d'élus.

Nous continuons également de défendre vos intérêts et de porter votre voix auprès des différents acteurs institutionnels. Je pense à l'élaboration de la carte scolaire pour laquelle nous avons défendu une nouvelle méthode de travail : une carte scolaire basée sur la plurianualité.

Vous pouvez compter sur notre mobilisation pour vous accompagner dans toutes les facettes de votre engagement local.

Les membres du Conseil d'Administration et moi-même restons à votre écoute et attentifs aux sujets ou actions que vous souhaiteriez voir développés pour l'année à venir.







# RASSEMBLER

---



# LA JOURNÉE DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ DU PAS-DE-CALAIS

**Jeudi 5 octobre 2023 à Longuenesse**

Suite aux épisodes de sécheresse qu'a connu le pays et qui n'ont pas épargné le Département, le Conseil d'Administration de l'AMF62 avait fait le choix de placer la 8ème Journée des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais sous le thème « Agir pour une gestion durable de la ressource en eau ». Au programme, une table ronde et des ateliers animés par des experts.

Cette journée riche en échanges s'est conclue en présence de Christophe BECHU, Ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, et par l'annonce par Frédéric LETURQUE, Président de l'AMF62, de la création d'un groupe de réflexion sur la gestion de l'eau dans le Pas-de-Calais.

**Assemblée générale et ouverture du Congrès en présence d'Agnès PANNIER-RUNACHER, Ministre de la Transition Énergétique et de David LISNARD, Président de l'AMF**

David LISNARD, Président de l'AMF, nous a fait l'honneur de sa présence pour l'ouverture de la journée. Il a notamment évoqué les nombreux défis auxquels sont confrontés les maires (écologique, numérique, économique, démographique et démocratique).

Agnès PANNIER-RUNACHER, Ministre de la Transition Énergétique, a ensuite conclu cette séquence d'ouverture en évoquant les grands objectifs de la planification écologique annoncés récemment par le Président de la République et la nécessaire implication des élus locaux pour les atteindre.

Lors de cette Assemblée, le Maire de Courrières a exprimé ses inquiétudes au sujet du projet de révision des paramètres d'évaluation des valeurs locatives des locaux professionnels mais a également demandé que « le gouvernement reprenne le temps de la réflexion sur le sujet, et engage avec les collectivités un travail minutieux pour évaluer les conséquences ». L'ensemble des élus présents ont partagé ses inquiétudes et ont souhaité s'associer à sa demande. L'AMF62 a donc proposé de faire adopter par les Conseils Municipaux une motion transmise au Préfet et aux parlementaires du département.

**1 débat, 2 ateliers élus et 2 ateliers secrétaires de mairie et DGS**

Les 730 participants ont ensuite pu assister aux différents débats et ateliers de la journée.

Georges-François LECLERC, Préfet de la Région Hauts-de-France, André FLAJOLET, Président du Comité de Bassin Artois-Picardie, Olivier MATRAT, Directeur Territorial de Voies Navigables de France, Thierry VATIN, Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et Edouard GAYET, Directeur de la DDTM62, ont ouvert cette journée d'échanges avec la table ronde "Eau et changement climatique : adaptons-nous !", animée par Christian CANIVEZ, Journaliste à La Voix du Nord.



Retrouvez les présentations projetées lors des différents ateliers sur [www.amf62.fr](http://www.amf62.fr)

# L'AMF62 AU CONGRÈS DES MAIRES DE FRANCE

**Du 20 au 23 novembre 2023 à Paris**

Le 105ème Congrès des Maires de France s'est déroulé du 21 au 23 novembre dernier à Paris. 3 jours de débats autour du thème « Communes attaquées, République menacée » auxquels ont participé une centaine d'élus du Pas-de-Calais.



## **Plus de 100 élus du Pas-de-Calais réunis pour le traditionnel cocktail de l'AMF62**

Le traditionnel cocktail organisé par l'AMF62, en partenariat avec Enedis, Engie et GRDF, a réuni plus de 100 élus du Pas-de-Calais, maires, adjoints, présidents d'intercommunalité et parlementaires au Restaurant L'Ile, à Issy-les-Moulineaux. Un moment fort de la vie de notre association lors duquel André SANTINI, Maire d'Issy-les-Moulineaux, ancien ministre, nous a fait l'honneur de sa présence. Il a notamment rendu un hommage appuyé aux maires et apporté son soutien aux victimes des inondations.







# INFORMER





## « POLICE DE LA PUBLICITÉ : QUELLES ÉVOLUTIONS AU 1ER JANVIER 2024 ? » AVEC LA DDTM62

**Jeudi 19 octobre 2023 en visioconférence**

A l'occasion d'un webinaire organisé par l'AMF62 le 19 octobre dernier, Olivier MAURY, Chef de service environnement de la DDTM62, et Alexis DRAPIER, Responsable de l'Unité Développement Durable des Territoires, ont fait le point sur les différents scénarios possibles suite à la loi « Climat et Résilience » qui prévoit la décentralisation du pouvoir de la police de la publicité extérieure aux collectivités. Ceci implique, dans certains cas, un transfert automatique de ce pouvoir au président d'intercommunalité. Quels que soient les choix décidés localement, les possibilités d'organisation interne sont nombreuses.



**CROQUANTE**  
agence de communication

## UN SITE WEB POUR VOTRE MAIRIE

**Jeudi 16 novembre 2023 en visioconférence**

La 8ème Journée des Maires et des Présidents d'Intercommunalité a été l'occasion d'annoncer le lancement d'un nouveau partenariat avec l'agence de communication Croquante afin d'accompagner les communes dans la refonte ou la création de leur site web.

La présence des communes sur internet est aujourd'hui incontournable pour mieux communiquer avec les habitants, faciliter leurs démarches et donc le travail des agents. Mais la création d'outils de communication numériques nécessite du temps, des compétences techniques et un budget qui peuvent parfois représenter un frein. Pour ces raisons, l'AMF62 et l'agence de communication Croquante ont construit un partenariat pour vous permettre d'obtenir un site internet "clé en main", simple d'utilisation, que vous pourrez personnaliser avec votre propre contenu, mais également un accompagnement technique... Le tout à un tarif préférentiel !



**D'INFOS :**

Toutes les informations sur le site de l'AMF62 dans la rubrique "un site web pour votre mairie"



# TEMPS D'ÉCHANGES AVEC JÉRÔME MARKIEWICZ DIRECTEUR TERRITORIAL D'ENEDIS

**Samedi 16 décembre 2023**



En fin d'année 2023, l'AMF62 a poursuivi ses réunions par intercommunalité avec un temps d'échanges à Bapaume avec Jérôme MARKIEWICZ Directeur Territorial d'Enedis.

Après la tempête Ciaran et les inondations qui ont frappé notre département, ce temps d'échanges a été l'occasion de faire le bilan de l'intervention d'Enedis sur le terrain, mais aussi d'évoquer la prévention des risques en cas de tempête ou d'inondations. Ont également été abordés les sujets d'actualité touchant à l'énergie, comme la loi APER.

Enfin, Jérôme MARKIEWICZ Directeur Territorial d'Enedis et Frédéric LETURQUE, Président de l'AMF62, ont conclu ce temps fort par le renouvellement de la convention de partenariat AMF62/Enedis pour l'année 2024.

## PROJET DE CARTE SCOLAIRE 2024 AVEC LE DASEN

**Samedi 10 février 2024 à la Maison des Sociétés de Marquion**

L'AMF62 a reçu Jean-Roger RIBAUD, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, pour un temps d'échanges en visioconférence autour du projet de carte scolaire 2024.

Frédéric LETURQUE, Président de l'Association et Françoise ROSSIGNOL, Secrétaire Générale, ont adressé un courrier à Nicole BELLOUBET, Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, afin de l'interpeller sur le projet de carte scolaire 2024 dans le département du Pas-de-Calais et sur la nécessité de penser une nouvelle méthode de travail basée sur la pluriannualité.

Celle-ci devant tenir compte des investissements engagés par les communes, des perspectives d'implantation des nouvelles familles, de la dynamique territoriale, mais aussi des conditions d'enseignement.



## FEMMES ET MAIRES DU PAS-DE-CALAIS : TÉMOIGNAGES ET ÉTAT DES LIEUX DE LA REPRÉSENTATION DES FEMMES DANS LA VIE POLITIQUE LOCALE

Vendredi 8 mars 2024

A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, l'AMF62 a publié « Femmes et Maires dans le Pas-de-Calais : témoignages et état des lieux de la représentation des femmes dans la vie politique locale ».

A travers ce projet, l'AMF62 a souhaité mettre à l'honneur les 129 femmes maires du Pas-de-Calais en recueillant le témoignage de 12 d'entre elles. Elles nous transmettent ainsi leurs expériences en tant qu'élues, leurs difficultés qu'elles ont pu – ou non – rencontrer et leurs ambitions pour les générations futures, mais aussi leurs solutions pour tendre vers davantage de parité dans les fonctions exécutives locales.



**D'INFOS :**

Toutes les informations sur le site de l'AMF62 dans la rubrique "kiosque"



Région  
Hauts-de-France

## « GESTION ÉCONOME DE L'ESPACE ET LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS »

Vendredi 19 avril 2024 à Lens

L'application de la loi Climat et Résilience conduit la Région, dans le cadre de ses compétences à modifier le SRADDET, notamment sur les objectifs liés à la sobriété foncière et au changement climatique.

Afin de poursuivre le dialogue avec les territoires des Hauts-de-France, Daniel LECA, Vice-président de la Région, en charge de l'Europe, de la stratégie territoriale et des politiques contractuelles et Frédéric LETURQUE ont convié les élus à une réunion d'information et d'échanges relative à la modification du SRADDET volet « gestion économe de l'espace et lutte contre l'artificialisation des sols » à Lens.



# PRÉSENTATION DES OFFRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

Samedi 18 mai 2024 à Arras



BANQUE des  
**TERRITOIRES**



A l'occasion d'une visioconférence organisée par l'AMF62 le 18 mai dernier, Sandrine BONNOT, Directrice Territoriale Pas-de-Calais de la Banque des Territoires a présenté la Banque des Territoires et différentes offres comme le Prêt Catastrophe Naturelle et les offres pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

La Banque des Territoires rassemble au sein d'une même structure des expertises de conseil et de financement à destination des acteurs territoriaux pour faciliter la réalisation de leurs projets.

# RENCONTRE AVEC LE PROCUREUR DE BOULOGNE

Vendredi 24 mai 2024 à Calais

Vendredi 24 mai, Guirec LE BRAS, Procureur de Boulogne-sur-Mer a rencontré des élus dans le but d'aborder plusieurs thématiques comme la politique générale des relations avec les élus et les attributions du Maire. Les questions diverses ont porté sur les soins psychiatriques sans consentement, les dépôts de déchets et les contentieux en matière d'urbanisme. Ce temps d'échange a permis aux élus d'évoquer avec le Procureur les problématiques de leur quotidien.









# REPRÉSENTER

---

# AGIR

---

# LA CONVENTION NATIONALE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE

Mardi 7 novembre 2023



Afin d'alimenter les travaux parlementaires en cours et de préparer les prochaines échéances gouvernementales, des élus locaux de chaque département ont été réunis, le 07 novembre 2023, pour étudier et soumettre des propositions sur le statut de l'élu et leur cadre d'action. L'AMF62 était représenté par Monsieur Daniel FASQUELLE, Maire du Touquet et Matthieu DEMONCHEAUX, Maire d'Hesdin et Président de la Communauté de Communes des 7 Vallées.

Cette convention a été ouverte successivement par Dominique FAURE, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, puis par Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer. Christophe BECHU, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, est également intervenu au cours de la journée.

Les travaux se sont déroulés en groupes d'élus qui étaient invités à étudier et prioriser des hypothèses d'évolutions, ainsi qu'à formuler de nouvelles propositions, sur deux grands sujets :

- Le statut de l'élu (le cadre juridique, la formation et la reconversion, les indemnités de fonction, les droits sociaux et la retraite)
- Les conditions d'exercice des mandats locaux (le fonctionnement quotidien des collectivités locales, le cadre d'action des élus locaux, notamment dans leur relation avec l'Etat)

A la veille de la Convention, l'AMF a publié une soixantaine de propositions pour faciliter l'exercice du mandat et renforcer le rôle du maire.

Dans la perspective des élections municipales de 2026 « et pour tirer les conséquences des démissions massives enregistrées ces derniers mois », le groupe de travail Conditions d'exercice des mandats locaux de l'AMF, co-présidé par Catherine LHERITIER, maire de Valloire-sur-Cisse, et Frédéric ROIG, maire de Pégairolles-de-l'Escalette, a travaillé pendant plusieurs mois et formulé des propositions pour limiter les difficultés recensées par les élus sur le terrain.

Elles s'articulent autour d'une douzaine de thèmes, des « conditions financières et fiscales de l'exercice du mandat » à la « protection sociale » des élus, en passant par la formation, l'articulation entre activité professionnelle et exercice du mandat, la sécurité des élus mais aussi des mesures pour « encourager l'engagement des étudiants et des jeunes actifs » afin d'éviter une crise des vocations.

A l'issue des travaux, David LISNARD, président de l'Association des Maires de France, et Dominique FAURE ont clos la journée de travail.

Les réflexions et les orientations dégagées par les groupes de travail à cette occasion doivent nourrir les travaux menés à l'échelle nationale, tant au Parlement où plusieurs propositions de loi ont été déposées, qu'à l'agenda gouvernemental.





## OPÉRATION SOLIDARITÉ SUITE AUX INONDATIONS

La Protection Civile du Pas-de-Calais, avec le soutien de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais (AMF62), a lancé une grande opération de solidarité pour venir en aide aux sinistrés. Celle-ci a reposé sur la création d'un réseau d'entraide entre bénévoles et sinistrés ainsi que sur le lancement d'un appel aux dons financiers auprès des particuliers, entreprises et collectivités.

### Les chiffres clefs :



## ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES INONDÉS

Depuis le Mardi 5 décembre 2023, Frédéric LETURQUE, Président de l'AMF62, et Françoise ROSSIGNOL, Secrétaire Générale, se rendent dans les territoires sinistrés suite aux crues exceptionnelles du mois de novembre 2023. Chaque mois et pendant un an, l'AMF62 va ainsi à la rencontre des 11 intercommunalités touchées. Ces rendez-vous font partie intégrante de la démarche initiée par l'AMF62 dès le début des inondations et qui vise à accompagner les communes sur le court, le moyen et le long terme.

En janvier 2024, Frédéric LETURQUE était accompagné sur une partie de la journée par David LISNARD, Président de l'AMF. Présent à Audruicq pour rencontrer les élus de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq, il les a assurés du soutien de l'AMF sur le plan juridique, financier, technique et humain et a également partagé son retour d'expérience suite aux inondations vécues par sa commune en 2015.

En conclusion de son échange avec les élus, David LISNARD a évoqué les 3 leviers essentiels selon lui pour éviter la reproduction de tels événements : le développement de la culture du risque, la multiplication des diagnostics de protection des biens, et la construction d'une stratégie d'aménagement du territoire tenant davantage compte de ce risque et associant les acteurs.

Au-delà de ses visites, Frédéric LETURQUE, a adressé le 7 mars 2024 un courrier à Gabriel ATTAL, Premier Ministre, afin de lui faire part des pistes de travail imaginées par l'AMF62 pour faciliter la reconstruction et envisager une nouvelle stratégie de prévention après les différents épisodes d'inondations dans le Pas-de-Calais.





# SOLIDARITÉ AVEC LE SUD-ARRAGEOIS

Le 23 octobre 2022, le Sud-Arrageois, et plus particulièrement les communes de Bihucourt, Hendecourt-les-Cagnicourt, Mory et Récourt, étaient frappées par une tornade touchant plus de 180 habitations dont 51 inhabitables. Fidèle aux valeurs de solidarité et d'entraide qui l'animent, l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais, en lien avec la Protection Civile du Pas-de-Calais a très rapidement souhaité initier une collecte de fonds pour venir en aide aux communes et habitants sinistrés.



Le montant de cette collecte de fonds s'est élevé à **198 028 Euros**. 107 635 € récoltés en 2022 et 90 393 € en 2023.

Il a été convenu que cette aide concernerait tous les sinistrés, qu'ils habitent Bihucourt, Hendecourt-lès-Cagnicourt, Mory ou Récourt, et que son montant serait déterminé au regard du chiffrage des dégâts subis, sur la base d'une enquête menée par chaque commune auprès de ses habitants sinistrés.

La clé de répartition suivante a été actée :

Montant des dégâts	Montant de l'aide versée
Moins de 10 000€ de dégâts	320,00€ d'aide
De 10 001€ à 40 000€ de dégâts	520,00€ d'aide
De 40 001 à 70 000€ de dégâts	1 020,00€ d'aide
De 70 001 à 100 000€ de dégâts	2 020,00€ d'aide
Plus de 100 001€ de dégâts	3 020,00€ d'aide

L'association ne pouvant, au regard de ses statuts, réaliser de virement bancaire auprès de particuliers, le versement des aides aux sinistrés s'est fait par l'intermédiaire des communes ou de leur CCAS. Le montant total des aides pour les sinistrés a été reversé, en novembre 2023, à chaque commune qui s'est chargée ensuite de les redistribuer selon la liste des bénéficiaires établie par l'association.

Tableau récapitulatif des sommes versées aux communes :

	Aide AMF62
BIHUCOURT	132 880,00 €
RECOURT	27 580,00 €
HENDECOURT	32 700,00 €
MORY	4 230,00 €

En accord avec l'ensemble des communes sinistrées, les 638 Euros restant ont été reversés, en janvier 2024, à la commune de Bihucourt.







# ÉLÉMENTS FINANCIERS

---





# BILAN 2023

ACTIF	31/12/2023			31/12/2022	PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
	BRUT	Amortissements et provisions	NET	NET		NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
<i>Immobilisations incorporelles</i>					<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>		
Frais d'établissement	16 975,00	7 810,75	9 164,25	8 268,84	<i>Fonds propres statutaires</i>		
Frais de recherche et de développement					<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Donations temporaires d'usufruit					<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	16 975,00	7 810,75	9 164,25	8 268,84	<i>Fonds statutaires</i>		
Immobilisations incorporelles en cours					<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Avances et acomptes					Ecarts de réévaluation		
					Réserves		
<i>Immobilisations corporelles</i>	12 627,18	12 588,41	38,77	1 941,08	Réserves statutaires ou contractuelles		
Terrains					Réserves pour projet de l'entité	157 820,81	157 820,81
Constructions					Autres		
Installations techniques, matériel et outillage industriels,					Report à nouveau	649 953,90	650 715,51
Autres	12 627,18	12 588,41	38,77	1 941,08	<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	681,06	-761,61
Immobilisations corporelles en cours					<i>Situation nette (sous total)</i>		
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>					<i>Fonds propres consommables</i>		
					Subvention d'investissement		
<i>Immobilisations financières</i>	141 801,00	0,00	141 801,00	138 581,00	Provisions réglementées		
Participations et Créances rattachées	800		800	800	<b>TOTAL I</b>	808 455,77	807 774,71
Autres titres immobilisés	140 700,00		140 700,00	137 480,00	<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Prêts			0,00		Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Autres	301,00		301,00	301,00	Fonds dédiés	638,00	107 635,00
<b>TOTAL I</b>	171 403,18	20 399,16	151 004,02	148 790,92	<b>TOTAL II</b>	638,00	107 635,00
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>PROVISIONS</b>		
Stock et en-cours					Provisions pour risques		
Créances					Provisions pour charges		
Créances clients, usagers et comptes rattachés	20 264,93	1 862,63	18 402,30	1 153,48	<b>TOTAL III</b>	0	0
Créances reçues par legs ou donations					<b>DETTES</b>		
Autres				650,00	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Valeurs mobilières de placement					Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Instruments de trésorerie					Emprunts et dettes financières diverses		
Disponibilités	683 075,94		683 075,94	797 513,94	Dettes fournisseurs et Comptes rattachés	39 204,01	30 007,01
Charges constatées d'avance	33 442,30		33 442,30	22 421,50	<i>Dettes des legs ou donations</i>		
					Dettes fiscales et sociales	11 184,82	10 071,13
<b>Total II</b>	736 783,17	1 862,63	734 920,54	821 738,92	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
					Autres dettes	1 988,00	1 937,00
Frais d'émission des emprunts (III)					Instruments de trésorerie		
Primes de remboursement des emprunts (IV)					Produits constatés d'avance	24 453,96	13 104,99
Ecarts de conversion actif (V)					<b>TOTAL IV</b>	76 830,79	55 120,13
					Ecarts de conversion Passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	908 186,35	22 261,79	885 924,56	970 529,84	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	885 924,56	970 529,84

# COMPTE DE RÉSULTATS 2023

Compte de résultat 2023	Exercice 12/2023	Exercice 12/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
<i>Cotisations</i>	391 804,27	392 633,35
<i>Ventes de biens et services</i>		
<i>Ventes de biens</i>		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>Ventes de prestations de service</i>		
<i>dont parrainages</i>		
<i>Produits de tiers financeurs</i>	250 786,21	212 756,06
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	68 000,00	35 250,00
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>Dons manuels</i>	90 393,00	107 635
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Contributions financières</i>	92 393,21	69 871,06
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transfert de charges	4 885,47	2 894,40
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>	106 997,00	
<i>Autres produits</i>		
<b>Total I</b>	<b>754 472,95</b>	<b>608 283,81</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	450 035,25	393 819,50
<i>Aides financières</i>	201 622,00	
Impôts taxes et versements assimilés	41,24	364,31
Salaires et traitements	82 691,84	78 426,16
Charges sociales	26 114,77	25 667,47
Dotations amortissements et aux dépréciations	7 006,90	4 097,31
Dotations aux provisions	1 715,63	523,80
<i>Reports en fonds dédiés</i>		
<i>Autres charges</i>	167,13	160,41
<b>Total II</b>	<b>769 394,76</b>	<b>503 058,96</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-14 921,81</b>	<b>105 224,85</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	13 749,67	4 319,12
Reprises sur provisions financières, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	<b>13 749,67</b>	<b>4 319,12</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>13 749,67</b>	<b>4 319,12</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I+II+III-IV)</b>	<b>-1 172,14</b>	<b>109 543,97</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	3 500,00	156,23
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total V</b>	<b>3 500,00</b>	<b>156,23</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	376,80	110 017,81
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total VI</b>	<b>376,80</b>	<b>110 017,81</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>3 123,20</b>	<b>110 017,81</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôt sur les bénéfices (VIII)	1 270,00	444,00
<b>Total des Produits (I+II+V+VII)</b>	<b>771 722,62</b>	<b>612 759,16</b>
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>771 041,56</b>	<b>613 520,77</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>681,06</b>	<b>-761,61</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<i>Dons en nature</i>	0,00	0,00
<i>Prestations en nature</i>	0,00	21 382,39
<i>Bénévolat</i>	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>21 382,39</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<i>Secours en nature</i>	0,00	0,00
<i>Mises à Disposition gratuite de biens</i>	0,00	11 798,97
<i>Prestation en nature</i>	0,00	9 583,42
<i>Personnel bénévole</i>	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>21 382,39</b>



# ANNEXE

Au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 dont le total est de 885 924,56 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous la forme de compte, dont le total est de 771 722.62 euros et dégagant un excédent de 681,06 euros.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les notes, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

## **I. Présentation de l'Association :**

### **a)Objet de l'Association :**

L'AMF62, Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais est une association à but non lucratif loi 1901.

Créée en 1947, l'association a pour but :

- d'établir une concertation étroite et permanente entre ses adhérents pour étudier toutes les questions intéressant l'administration des communes, leur coopération, leurs rapports avec les pouvoirs publics, les personnels communaux et la population.
- de promouvoir la mise en oeuvre effective du principe constitutionnel de la libre administration des communes.
- d'accompagner le développement de la coopération intercommunale sous toutes ses formes.
- de faciliter à ses adhérents l'exercice de leurs fonctions par l'information et la formation dans tous les domaines qui touchent à l'accomplissement de leur mission avec l'aide des organismes administratifs et socio-économiques compétents afin de leur donner tous les moyens de répondre à leurs obligations.
- d'assurer leur protection matérielle et morale d'amitié entre tous les maires du département et également du territoire national ayant subi une catastrophe naturelle exceptionnelle.
- de représenter les Maires et Présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) auprès des administrations et institutions locales et nationales.
- d'intégrer la Fédération Régionale des Présidents d'Associations de Maires des Hauts de France (Aisne, Nord, Pas-de-Calais, Oise et Somme)

### **1-2- Le périmètre de l'association :**

L'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais regroupe 878 maires et 19 Présidents d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

### **1-3- Les moyens mis en oeuvre par l'association :**

Conformément à son objet social, l'association est en quête de toutes les ressources utiles à la réalisation de ses missions notamment par :

- les cotisations des communes et des intercommunalités,
- les subventions du Département, des communes, des établissements publics ainsi que des partenaires,

### II. Événements significatifs de l'exercice :

#### 2-1 - Événements postérieurs à la clôture :

L'économie française a connu, à l'image de ce que connaissent les autres pays du globe, depuis début 2021 une hausse significative et continue du prix notamment des matières premières, des produits manufacturés et des sources d'énergie comme le carburant. Cette hausse, qui a nécessairement des impacts sur le coût de nos fluides (charges locatives) et sur les salaires, et en réponse à laquelle l'association étudie les possibilités de répercussion sur ses propres prix de vente, s'est encore accentuée depuis le déclenchement de la guerre opposant la Russie et l'Ukraine fin février 2022.

Eu égard à la situation de l'Association et des fonds propres à la date de l'arrêté des comptes, l'Association estime que la continuité de son exploitation en 2024 n'est pas compromise.

#### 2-2 – Fonds dédiés « Solidarité avec le Sud Arrageois » :

L'association a initié une collecte de fonds "Solidarité avec le Sud-Arrageois" afin de venir en aide aux communes de Bihucourt, Hendecourt-lès-Cagnicourt, Récourt et Mory et leurs habitants, sinistrés lors de la tornade du 23 octobre 2022.

Le montant de cette collecte de fonds s'élève à 198 028 Euros. 107 635 € récoltés en 2022 et 90 393 € en 2023.

Il a été convenu que cette aide concernerait tous les sinistrés, qu'ils habitent Bihucourt, Hendecourt-lès-Cagnicourt, Mory ou Récourt, et que son montant serait déterminé au regard du chiffrage des dégâts subis, sur la base d'une enquête menée par chaque commune auprès de ses habitants sinistrés.

Cette enquête réalisée, la clé de répartition suivante a été actée :

- Moins de 10 000€ de dégâts : 320,00€ d'aide
- De 10 001€ à 40 000€ de dégâts : 520,00€ d'aide
- De 40 001 à 70 000€ de dégâts : 1 020,00€ d'aide
- De 70 001 à 100 000€ de dégâts : 2 020,00€ d'aide
- Plus de 100 001€ de dégâts : 3 020,00€ d'aide

L'association ne pouvant, au regard de ses statuts, réaliser de virement bancaire auprès de particuliers, le versement des aides aux sinistrés s'est fait par l'intermédiaire des communes ou de leur CCAS. Le montant total des aides pour les sinistrés a été reversé, en novembre 2023, à chaque commune qui s'est chargée ensuite de les redistribuer selon la liste des bénéficiaires établie par l'association.

Tableau récapitulatif des sommes versées aux communes :

	Aide AMF62
BIHUCOURT	132 880,00 €
RECOURT	27 580,00 €
HENDECOURT	32 700,00 €
MORY	4 230,00 €

En accord avec l'ensemble des communes sinistrées, les 638 Euros restant ont été reversés, en janvier 2024, à la commune de Bihucourt.



### **III. Règles et méthodes comptables :**

Les comptes présentés au titre de l'exercice 2023 sont établis en euros suivant les principes et méthodes du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement ANC 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### **3-1- Immobilisations corporelles et incorporelles :**

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
- Les durées d'amortissements pratiquées sont les suivantes :

Matériel de Bureau et Informatique :	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Mobilier	3 ans
Site Internet	5 ans
Logiciels	2 ans

#### **3-2 – Comptabilisation des cotisations :**

Le fait générateur des cotisations, adopté par l'association, est l'émission d'un appel à cotisation, comme le prévoit le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018.

#### **3-3- Créances :**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### **3-4- Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés :**

(Articles 20 de la loi 2005-586 du 23 mai 2006)

La rémunération n'est pas indiquée car elle conduirait indirectement à communiquer une information individuelle à caractère confidentiel.

#### **3-5- Honoraires du Commissaire aux Comptes :**

- Mission de certification : 6 489,00 € TTC
- Autres Néant

#### **3-6- Immobilisations financières :**

L'Association a procédé à l'acquisition de 6 683 parts sociales de la Caisse d'Epargne en début d'année 2016, 100 parts sociales en 2018, 91 parts sociales en 2020, 161 parts en 2023 pour un montant global de 140 700 Euros soit 20 Euros la part sociale.

Ce placement est comptabilisé en immobilisations financières.

IV. Etat de l'actif immobilisé



N° 10169 \* 22  
Formulaire obligatoire (article 55  
A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2016

Désignation de l'entreprise		Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais - 2023				Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
		1		2			
				3			
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		D8	D9		
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KE	KP		
		12 218		6 000			
Terminés				KH	KI		
Constructions				KJ	KL		
Sur sol propre				KN	KO		
Sur sol d'autrui				KQ	KR		
Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	KU		
Autres immobilisations corporelles				KV	KX		
Matériel de transport *		19 623		KY	LA		
Matériel de bureau et mobilier informatique		12 627		LB	LD		
Emballages récupérables et divers				LE	LG		
Immobilisations corporelles en cours				LH	IJ		
Avances et acomptes				LK	LM		
TOTAL III		32 250		LO	IP		
Participations évaluées par mise en équivalence				KC	8M		
Autres participations		800		KU	8W		
Autres titres immobilisés		137 480		IP	IS		
Prêts et autres immobilisations financières		301		IT	IV		
TOTAL IV		138 681		LQ	IS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		183 049		OG	OJ		
				OH	9 220		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Désimobilisations		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			
		1		3			
				4			
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		DG	D7		
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IW	IX		
		1 243		10 975			
Terminés				IY	IZ		
Constructions				MA	MC		
Sur sol propre				MB	MD		
Sur sol d'autrui				ME	MF		
Autres immobilisations corporelles				MG	MH		
Matériel de transport *				MJ	MI		
Matériel de bureau et informatique, mobilier				MK	ML		
Emballages récupérables et divers				MN	MO		
Immobilisations corporelles en cours		19 623		MP	MR		
Avances et acomptes		12 627		MQ	MU		
TOTAL III		19 623		MT	MX		
				MV	NB		
Participations évaluées par mise en équivalence				MY	NC		
Autres participations		800		ND	NE		
Autres titres immobilisés		140 700		NG	NF		
Prêts et autres immobilisations financières		301		NH	NI		
TOTAL IV		141 801		NI	OW		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		20 866		OK	OZ		
				OL	2D		
				OM	2E		
				ON	2F		
				OO	2G		
				OP	2H		
				OQ	2I		
				OR	2J		
				OS	2K		
				OT	2L		
				OU	2M		
				OV	2N		
				OW	2O		
				OX	2P		
				OY	2Q		
				OZ	2R		
				PA	2S		
				PB	2T		
				PC	2U		
				PD	2V		
				PE	2W		
				PF	2X		
				PG	2Y		
				PH	2Z		
				PI	3A		
				PI	3B		
				PI	3C		
				PI	3D		
				PI	3E		
				PI	3F		
				PI	3G		
				PI	3H		
				PI	3I		
				PI	3J		
				PI	3K		
				PI	3L		
				PI	3M		
				PI	3N		
				PI	3O		
				PI	3P		
				PI	3Q		
				PI	3R		
				PI	3S		
				PI	3T		
				PI	3U		
				PI	3V		
				PI	3W		
				PI	3X		
				PI	3Y		
				PI	3Z		
				PI	4A		
				PI	4B		
				PI	4C		
				PI	4D		
				PI	4E		
				PI	4F		
				PI	4G		
				PI	4H		
				PI	4I		
				PI	4J		
				PI	4K		
				PI	4L		
				PI	4M		
				PI	4N		
				PI	4O		
				PI	4P		
				PI	4Q		
				PI	4R		
				PI	4S		
				PI	4T		
				PI	4U		
				PI	4V		
				PI	4W		
				PI	4X		
				PI	4Y		
				PI	4Z		
				PI	5A		
				PI	5B		
				PI	5C		
				PI	5D		
				PI	5E		
				PI	5F		
				PI	5G		
				PI	5H		
				PI	5I		
				PI	5J		
				PI	5K		
				PI	5L		
				PI	5M		
				PI	5N		
				PI	5O		
				PI	5P		
				PI	5Q		
				PI	5R		
				PI	5S		
				PI	5T		
				PI	5U		
				PI	5V		
				PI	5W		
				PI	5X		
				PI	5Y		
				PI	5Z		
				PI	6A		
				PI	6B		
				PI	6C		
				PI	6D		
				PI	6E		
				PI	6F		
				PI	6G		
				PI	6H		
				PI	6I		
				PI	6J		
				PI	6K		
				PI	6L		
				PI	6M		
				PI	6N		
				PI	6O		
				PI	6P		
				PI	6Q		
				PI	6R		
				PI	6S		
				PI	6T		
				PI	6U		
				PI	6V		
				PI	6W		
				PI	6X		
				PI	6Y		
				PI	6Z		
				PI	7A		
				PI	7B		
				PI	7C		
				PI	7D		
				PI	7E		
				PI	7F		
				PI	7G		
				PI	7H		
				PI	7I		
				PI	7J		
				PI	7K		
				PI	7L		
				PI	7M		
				PI	7N		
				PI	7O		
				PI	7P		
				PI	7Q		
				PI	7R		
				PI	7S		
				PI	7T		
				PI	7U		
				PI	7V		
				PI	7W		
				PI	7X		
				PI	7Y		
				PI	7Z		
				PI	8A		
				PI	8B		
				PI	8C		
				PI	8D		
				PI	8E		
				PI	8F		
				PI	8G		
				PI	8H		
				PI	8I		
				PI	8J		
				PI	8K		
				PI	8L		
				PI	8M		
				PI	8N		
				PI	8O		
				PI	8P		
				PI	8Q		
				PI	8R		
				PI	8S		
				PI	8T		
				PI	8U		
				PI	8V		
				PI	8W		
				PI	8X		
				PI	8Y		
				PI	8Z		
				PI	9A		
				PI	9B		
				PI	9C		
				PI	9D		
				PI	9E		
				PI	9F		
				PI	9G		
				PI	9H		
				PI	9I		
				PI	9J		
				PI	9K		
				PI	9L		
				PI	9M		
				PI	9N		
				PI	9O		
				PI	9P		
				PI	9Q		
				PI	9R		
				PI	9S		
				PI	9T		
				PI	9U		
				PI	9V		
				PI	9W		
				PI	9X		
				PI	9Y		
				PI	9Z		
				PI	0A		
				PI	0B		
				PI	0C		
				PI	0D		
				PI	0E		
				PI	0F		
				PI	0G		
				PI	0H		
				PI	0I		
				PI	0J		
				PI	0K		
				PI	0L		
				PI	0M		
				PI	0N		
				PI	0O		
				PI	0P		
				PI	0Q		
				PI	0R		
				PI	0S		
				PI	0T		
				PI	0U		
				PI	0V		
				PI	0W		
				PI	0X		
				PI	0Y		
				PI	0Z		
				PI	1A		
				PI	1B		
				PI	1C		
				PI	1D		
				PI	1E		
				PI	1F		
				PI	1G		
				PI	1H		
				PI	1I		
				PI	1J		
				PI	1K		
				PI	1L		
				PI	1M		
				PI	1N		
				PI	1O		
				PI	1P		
				PI	1Q		
				PI	1R		
				PI	1S		
				PI	1T		
				PI	1U		
				PI	1V		
				PI	1W		



## V. Etat des amortissements



N° 10172 \* 22

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général de l'impôt)

⑥

### AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2019

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Designation de l'entreprise		Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais - 2023										Niveau <input type="checkbox"/> *			
<b>CADRE A</b>		<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et autres			Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			EL			EM			EN			
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II			FE			FG			FH			
			3 040			5 105			1 243			7 611			
Terrains			FI			FJ			FK			FL			
Constructions			PM			PN			PO			PQ			
Sur sol propre			PR			PS			PT			PU			
Sur sol d'autrui			PV			PW			PX			PY			
Matériel, agencement et aménagements des constructions			PZ			QA			QB			QC			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			QD			QE			QF			QG			
Autres immobilisations corporelles			QH			QI			QJ			QK			
Matériel de transport			19 623			10 823			10 823						
Matériel de bureau et informatique, mobilier			10 686			1 002						12 588			
Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS			QT			
TOTAL III			QU			QV			QW			QX			
			30 309			1 902			19 623			12 588			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			0N			0P			0Q			0R			
			34 258			7 007			20 866			20 399			
<b>CADRE B</b>		<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement		M6		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
TOTAL I															
Autres immobilisations incorporelles		M7		N8		N9		P1		P8		P9		Q1	
TOTAL II															
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions		Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Sur sol propre		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Mat. ges, agenc. et am. des bât.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Mat. technique: mat et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Mat. ges, agenc. am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Mat. bureau et inform. agencement		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais dérogatoires de jouc de péculations		Y1		Y2		Y3		Y4		Y5		Y6		Y7	
TOTAL IV		Y1		Y2		Y3		Y4		Y5		Y6		Y7	
Total général (I + II + III + IV)		Y8		Y9		Y10		Y11		Y12		Y13		Y14	
Total général au net (Y8 + Y9 + Y10 + Y11 + Y12 + Y13 + Y14)		Y15		Y16		Y17		Y18		Y19		Y20		Y21	
Total général au net (Y15 + Y16 + Y17 + Y18 + Y19 + Y20 + Y21)		Y22		Y23		Y24		Y25		Y26		Y27		Y28	
<b>CADRE C</b>		<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>													
		Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à échéance								Z9			Z8				
Primes de remboursement des obligations								SP			SL				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## VI. Tableau des Variations des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Réserves	157 820,81	-	-	-	157 820,81
Report à nouveau	650 715,51	( 761,61)	-	-	649 953,90
Excédent ou déficit de l'exercice	- 761,61	761,61	681,06	-	681,06
<b>Situation nette</b>	<b>807 774,71</b>	<b>-</b>	<b>681,06</b>	<b>-</b>	<b>808 455,77</b>
Dotations consommables	-	-	-	-	-
Subvention d'investissement	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>807 774,71</b>	<b>-</b>	<b>681,06</b>	<b>-</b>	<b>808 455,77</b>

## VII. Etat des provisions

Variation des provisions	A l'ouverture	Augmentations - dotation	Diminutions - reprise	A la clôture
Provisions pour dépréciation	523,80 €	1 715,63 €	376,80 €	1 862,63 €
Provisions pour risques et charges	- €	- €	- €	- €
<b>Total</b>	<b>523,80 €</b>	<b>1 715,63 €</b>	<b>376,80 €</b>	<b>1 862,63 €</b>

## VIII. Etat des subventions

Nature de la Subvention	Montant notifié	Date de Début	Date de Fin	Nature de la subvention	Financier
Subvention Fonctionnement 2023	68 000,00 €	01/01/2023	31/12/2023	Fonctionnement	Conseil Départemental du Pas-de-Calais
<b>TOTAL</b>	<b>68 000,00 €</b>				

## IX. Tableau des variations des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Report	Utilisation		Transfert	A la clôture de l'exercice	
			Montant Global	Dont remboursements		Montant Global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation "Fonds Solidarité Sud Arregeois"	107 635,00	-	106 997,00	-	-	638,00	
Contributions financières d'autres organismes "Fonds Solidarité Sud Arregeois"	-	-	-	-	-	-	
Ressources liées à la générosité publique "Fonds Solidarité Sud Arregeois"	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>107 635,00</b>	<b>-</b>	<b>106 997,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>638,00</b>	<b>-</b>

L'utilisation des fonds dédiés "Fonds Solidarité Sud Arregeois" a été réalisée en janvier 2024



## X. État des échéances des créances et des dettes

### a. Etat des échéances des créances :

Etat des créances	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	301,00 €		301,00 €
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	20 264,93 €	18 402,30 €	1 862,63 €
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
- Impôts sur les bénéfices			
- TVA			
- Autres impôts, taxes, versement			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	33 442,30 €	33 442,30 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>54 008,23 €</b>	<b>51 844,60 €</b>	<b>2 163,63 €</b>
Montant des prêts accordés en cours			
Remboursement obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

### b. Etat des échéances des dettes :

Etat des dettes	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédits			
- à un an maximum à l'origine			
- à plus d'un an à l'origine			
Emprunts et dettes financières divers			
Fournisseurs et comptes rattachés	39 204,01 €	39 204,01 €	
Personnel et comptes rattachés	4 459,00 €	4 459,00 €	
Sécurité Sociale et organismes sociaux	5 599,58 €	5 599,58 €	
Etat et autres collectivités publiques			
- Impôts sur les bénéfices	775,00 €	775,00 €	
- TVA			
- Obligations cautionnées			
- Autres impôts, taxes et assimilés	351,24 €	351,24 €	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Groupe et associés			
Autres dettes	1 988,00 €	1 988,00 €	
Produits constatés d'avance	24 453,96 €	24 453,96 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>76 830,79 €</b>	<b>76 830,79 €</b>	<b>- €</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice			
Emprunts remboursés en cours d'exercice			
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			

## XI. Informations et commentaires sur

### a. Charges à payer

Fournisseurs factures non parvenues	19 068,55 euros
Personnel prov congés payés	4 459,00 euros
Charges sociales sur Congés Payés	1 375,00 euros
Etat Charges à payer	70,24 euros

## b. Produits à recevoir

Intérêts courus parts sociales Caisse d'Épargne (compte 51870000) 3 230,78 euros

## c. Charges constatées d'avance d'exploitation 33 442.30 euros

Fournisseur	Intitulé	Montant
Dropbox	Location Serveur	1,97 €
Microsoft	Logiciel Microsoft en ligne	18,72 €
Pitney Bowes	Location entretien mise sous pli	94,28 €
Pitney Bowes	Location Pack Relay	228,09 €
SAGE	Abt Sage One Paie	97,37 €
Moniteur (Le courrier des Maires)	Abt le Courrier des Maires et des élus locaux	107,15 €
OVH	Compte Exchange	19,52 €
OVH	Compte Exchange	10,62 €
SAGE	Abt Sage Compta	195,62 €
Groupama	Assurance 3008	205,84 €
La Gazette Nord Pas-de-Calais	Abt Revue La Gazette 59/62	24 453,96 €
Moniteur (La Gazette des Communes)	Abt La Gazette des Communes	193,40 €
OVH	Hébergement site et nom de domaine	66,36 €
FRANFINANCE (Rex Rotary)	Location Maintenance PC	59,65 €
SMACL	Assurance	540,26 €
SYNERGIE	Assurance Marquage 3008	95,00 €
FRANFINANCE (Rex Rotary)	Location Maintenance PC	1 396,84 €
CCLS (Riso)	Location Copieur	4 557,74 €
Orange	Abt I Pad, ...	112,10 €
Innovortex	Hébergement Maintenance Logiciel AMF	987,81 €
<b>TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>		<b>33 442,30 €</b>

## d. Produits constatés d'avance d'exploitation 24 453,96 euros

La Gazette Nord – Pas-de-Calais / retour sur participation aux actions de l'AMF 62 – Abonnement 2024

## XII. Détail du portefeuille VMP au 31/12/2023

Néant

## XIII. Détail des charges exceptionnelles

Cotisations 2022 communes 376,80 euros

## XIV. Détail des produits exceptionnelles

Produits des cessions d'éléments actifs 3 500,00 euros

## XV. Détail des transferts de charges

Avantage en nature véhicule 4 011,12 euros

Remboursement frais déplacement SAFER 497,55 euros

4 508,67 euros

## XVI. Information relative à l'effectif

Catégories	Personnel Salarié
Cadre	0
Employé	2
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>







ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS ■ ■  
D'INTERCOMMUNALITÉ DU PAS-DE-CALAIS